

24/12/2022

## DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Commune de VILLIEU-LOYES-MOLLON

République Française

Membres afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 25

Date d'envoi de la convocation : 09/12/2022

L'An deux mille vingt-deux et le seize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric BEAUFORT, Maire.

### **Membres présents :**

Mesdames Annie BERLAND, Sylvie BLANCHARD, Roselyne BURON, Frédérique CHRISTIN, Valérie MARZOLLA, Paméla NESTEROVITCH, Nicole QUINTANA.

Messieurs Alain BENGUIGUI, Sébastien BOUSSELIN, Michel BOZZACO COLONA, Rémy BRUNETTI, Michel COLLET, Philippe DORKEL, Alain GONARD, Bernard GUERS, Bruno PICHAT, Olivier RIGAUD.

### **Membres absents excusés :**

Madame Christine CASTEUR qui donne son pouvoir à Alain GONARD

Madame Marie DOMINGUEZ qui donne son pouvoir à Monsieur Eric BEAUFORT

Madame Hélène JOSSERAND qui donne son pouvoir à Monsieur Michel BOZZACO COLONA

Madame Joëlle KRUCHTEN qui donne son pouvoir à Madame Valérie MARZOLLA

Madame Florence LA ROSA qui donne son pouvoir à Madame Paméla NESTEROVITCH

Monsieur Jean-Marc MAZAT qui donne son pouvoir à Monsieur Bruno PICHAT

Monsieur Guillaume LARDON qui donne son pouvoir à Madame Frédérique CHRISTIN

Madame Rita ERIGONI

Monsieur Serge THEBAULT

**Secrétaire de séance :** Madame Roselyne BURON

**Objet :** PATRIMOINE - Vente à SEFI de parcelles cadastrées A70 à A75 dans le secteur  
« Les Contamines » - Montaplan

**VU** le plan de situation des propriétés cadastrées A 70, A 71, A 72, A 73, A 74, A 75 situées au lieu-dit « les Contamines » à Montaplan en octobre 2022,

**CONSIDERANT** le projet d'aménagement à Loyes,

**CONSIDERANT** la présentation de ce projet lors du Conseil Municipal du 16 novembre 2022,

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la volonté de la commune de procéder à la vente des parcelles cadastrées A 70, A 71, A 72, A 73, A 74, A 75 situées au lieu-dit « les Contamines », à SEFI pour une surface de 3 996 m<sup>2</sup> et un montant de 210 000 €. La Mairie conserverait la parcelle du château d'eau (SEFI viabiliserait le terrain).

**VU** les échanges entre Monsieur SAPIN de SEFI et la Commune concernant l'achat par SEFI des parcelles A 70 à A 75, et la proposition faite en date du 18 octobre 2022.

Accusé de réception en préfecture  
001-210104501-20221216-DE\_24\_12\_2022-DE  
Date de télétransmission : 22/12/2022  
Date de réception préfecture : 22/12/2022

24/12/2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'accepter** ce transfert de propriété au profit de SEFI.
- **De valider** la vente des parcelles cadastrées A 70, A 71, A 72, A 73, A 74, A 75 situées au lieu-dit « les Contamines », pour une surface de 3 996 m<sup>2</sup>, soit 210 000 €.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié relatif au transfert de propriété à intervenir.

Voix pour : 25

Voix contre : 0

Abstention : 0

*Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.*

*Ont signé au registre les membres présents.*

*Pour copie conforme,*

*Le maire,*

